



Marseille, lundi 25 juillet 2016

## **Vigilance accrue en zone de défense et sécurité Sud\* : 2100 militaires mobilisés dans le cadre de l'opération Sentinelle**

A la suite de l'attentat commis à Nice le 14 juillet dernier et du niveau extrêmement élevé de la menace terroriste visant la France plusieurs mesures ont été décidées pour poursuivre et renforcer les moyens mis en œuvre pour lutter contre le terrorisme.

Afin de rehausser encore le niveau de protection du territoire, il a été décidé :

- de maintenir à un haut niveau l'opération Sentinelle, qui permet de mobiliser 10 000 militaires en plus des gendarmes et policiers
- de faire appel à la réserve opérationnelle, soit tous ceux qui à un moment ont été sous les drapeaux ou dans les effectifs de la gendarmerie ou de la police, pour venir soulager les effectifs de policiers et de gendarmes. Ces volontaires pourront être déployés sur tous les lieux où cela sera nécessaire et, en particulier, pour le contrôle des frontières
- de prolonger l'état d'urgence,

Les lieux de grands rassemblements, de transit et de forte affluence en cette période estivale font donc l'objet d'une vigilance accrue.

Sous la coordination de Stéphane Bouillon, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, 2 100 militaires viendront assurer, dans le cadre de l'opération Sentinelle, la protection des populations, en complément ou en appui des services de sécurité de police ou de gendarmerie. Outre la surveillance des aéroports, des ports maritimes et des centres villes, des sites religieux menacés, ces forces armées viendront en appui aux contrôles aux frontières, participeront à la surveillance des périmètres littoraux touristiques en période d'affluence et contribueront à la sécurité générale lors des rassemblements ou manifestations publiques.

La répartition des effectifs de l'opération Sentinelle opérée par le préfet de zone s'est faite en lien avec l'Officier général de la zone de Défense Sud et les préfets de départements notamment à la suite du recensement opéré des lieux d'affluence et des grands événements prévus dans la zone. Sont ainsi établies 9 bases d'implantation, permettant des déploiements opérationnels dans d'autres départements de la zone en tant que de besoin :

- Alpes-Maritimes : 360 militaires,
- Aude : 90 militaires,
- Bouches-du-Rhône : 600 militaires,
- Gard : 90 militaires,
- Haute-Garonne : 180 militaires,
- Hérault : 180 militaires,
- Pyrénées Orientales : 130 militaires,
- Var : 260 militaires,
- Vaucluse : 60 militaires

**Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône**

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) - [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00



Le préfet de zone pourra ainsi être amené à mobiliser ces renforts dans les départements limitrophes, à la suite de la demande des préfets de départements, sur des manifestations ponctuelles rassemblant un public important.

L'ensemble des effectifs complémentaires sera totalement déployé en zone de défense et de sécurité Sud d'ici mercredi 27 juillet.

*\*La zone de défense et de sécurité Sud comprend les régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse*

## **Contact**

*Préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud*

*Joana AMIAND : 07 77 82 19 68*

*Tessa FRECHIER-MEY : 04 84 35 41 32*